



Les modes d'hébergement

Avec l'âge, les personnes peuvent rencontrer des difficultés physiques et/ou psychologiques nécessitant parfois leur placement en institution. L'orientation vers le type de structure est souvent liée à leur degré de dépendance pour une prise en charge adaptée.

Publié le 21 septembre 2021

Logement-foyer - Résidence Autonomie - MARPA

Les résidences autonomie incarnent le juste équilibre entre une vie indépendante et l'accès à des espaces collectifs.

Elles sont destinées majoritairement aux personnes âgées autonomes.

Les personnes âgées valides sont accueillies dans de petits logements individuels et autonomes, au sein d'une structure proposant différents services collectifs : restauration, garde de nuit, sécurité...

Ces structures comportent des locaux communs (salle à manger) et, à titre facultatif, des services collectifs (blanchissage du linge, restauration...).

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Les EHPAD, également dénommés « Maisons de retraite », sont destinés aux personnes âgées qui ne veulent ou ne peuvent plus rester à leur domicile.

Ces établissements offrent **une prise en charge globale**.

Ils assurent l'hébergement et prennent en charge les personnes âgées à travers la mise en œuvre de **prestations et services** : restauration, entretien du linge, aide dans les gestes élémentaires de la vie courante (toilette, lever, hygiène...), délivrance de soins courants, aide de première urgence, services liés à la vie quotidienne (coiffeur, courrier, démarches administratives...).

En règle générale, les EHPAD accueillent des personnes présentant une perte d'autonomie liée à certains handicaps (troubles physiques ou psychiques). Néanmoins, les personnes âgées dépendantes sont accueillies en fonction de la médicalisation de l'établissement.

Il existe différents types d'accueil ou hébergement en établissements :

- > **Accueil de jour** : c'est à dire à la journée, en général de 9h00 à 17h00, donc sans hébergement.
- > **Hébergement temporaire** : pour une durée prédéterminée qui peut aller d'un jour à 3 mois par an, en 1 ou plusieurs fois et avec nuitée.
- > **Hébergement permanent** : c'est à dire 24h/24.

USLD : Unité de Soins Longue Durée

Anciennement appelés « longs séjours », ces structures accueillent des personnes âgées présentant une pathologie organique chronique ou une polypathologie. La majorité de ces établissements est **rattachée à un établissement hospitalier**.

Elles disposent ainsi de la présence constante d'un médecin et d'un encadrement important en personnel soignant.

Les Unités de Soins de Longue Durée disposent d'un **niveau de médicalisation plus important que les EHPAD**.

UASA: Unité d'Accueil Spécifique Alzheimer

Ces structures accueillent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté.

Les unités Alzheimer sont généralement des **services de petite taille situés au sein d'un EHPAD**. Elles ont une capacité d'accueil de 10 à 20 résidents. Leur accès est sécurisé par digicode. Les chambres y sont souvent réparties autour d'une salle commune qui permet de partager dans un même lieu les repas et les activités collectives.

La configuration des lieux est particulièrement apaisante et totalement adaptée aux personnes qui y vivent. Leur architecture est conçue pour permettre aux personnes de marcher et déambuler comme bon leur semble. La vie en petit groupe est également plus tranquillisante que la vie en collectivité.

Les critères d'admission sont en général les suivants:

- > Personnes valides
- > Personnes désorientées

LIENS UTILES

- > Annuaire EHPAD en hébergement permanent
- > Choisir un établissement ou une résidence pour personnes âgées

SENIORS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement

Pour qui ?

Sénior-Aidant

Pour quoi ?

Permettre aux personnes âgées ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour leur hébergement en EHPAD

SENIORS

L'Aide sociale à l'hébergement

Pour qui ?

Sénior-Aidant, En situation de handicap-Aidant

Pour quoi ?

Permettre aux personnes âgées ne souhaitant plus ou ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour être accueillies dans un établissement d'hébergement.

SENIORS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Pour qui ?

Sénior-Aidant

Pour quoi ?

Maintenir à domicile les personnes âgées dans les meilleures conditions



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55